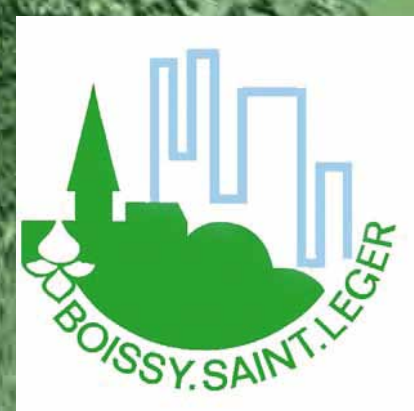


Mon cadre  
de vie  
s'améliore

# RN19

DÉVIATION DE BOISSY-SAINT-LÉGER

PHASE 2  
2014/2019



## LA PROTECTION DE LA FORÊT DE GROSBOIS PENDANT LES TRAVAUX

La réalisation du projet de déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger nécessite le défrichage d'une parcelle d'une surface de 2 ha en forêt de Grosbois. La DiRIF, maître d'ouvrage de l'opération, portera une attention toute particulière à cet environnement tout au long des travaux.



### Réduction de la surface à défricher

Suite à l'enquête publique, la DiRIF a opté pour une optimisation du tracé au sud, permettant de réduire de 30% la surface à défricher et diminuant en conséquence le nombre d'arbres abattus.

### Un défrichage en période hivernale pour préserver les oiseaux



Pic Mar - DR

Afin de déranger le moins possible les oiseaux de la forêt, le défrichage sera réalisé en hiver, en dehors des périodes de nidification. Ce dispositif permet de protéger plusieurs espèces d'oiseaux présentes en forêt de Grosbois, comme le Pic Mar.

### Une clôture pour protéger les amphibiens

Une clôture basse sera mise en place autour de la zone à défricher pour empêcher les amphibiens présents dans les mares et fossés humides de pénétrer dans l'espace à déboiser.



Triton Alpestre - DR

### L'application de mesures environnementales tout au long des travaux

La DiRIF veillera à la protection de la forêt durant toute la période du chantier. La mise en place de mesures environnementales, comme l'interdiction de tout stockage polluant dans la forêt et le filtrage des eaux de pluie venant de la piste de chantier, permet de diminuer l'impact des travaux sur la forêt. Un coordinateur environnemental, spécialiste des travaux en milieux naturels, est missionné afin de garantir le suivi de ces mesures pendant les travaux.